

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL
DE LA PREFECTURE DE LA NIEVRE
DU 14 NOVEMBRE 2003**

Sommaire

Sommaire _____	1
<i>1. Direction départementale de l'équipement</i> _____	2
1.1. Service habitat et construction _____	2
2003-DDE-3045bis-Arrêté n°2003-DDE-3045bis en date du 14 octobre 2003 portant approbation du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage. _____	2

1. Direction départementale de l'équipement

1.1. Service habitat et construction

2003-DDE-3045bis-Arrêté n°2003-DDE-3045bis en date du 14 octobre 2003 portant approbation du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage.

**Le Préfet de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Le Président du Conseil Général de la Nièvre,**

Vu la loi n°2000.614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Vu la Commission d'élaboration du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage du 19 mai 2003.

Vu l'avis favorable du Bureau municipal de DECIZE du 18 juin 2003.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de VARENNES-VAUZELLES du 26 juin 2003.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de LA CHARITE-SUR-LOIRE du 30 juin 2003.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de CLAMECY du 17 septembre 2003.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de COSNE-COURS-SUR-LOIRE du 25 septembre 2003.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services du Département,

ARRETENT

Article 1^{er} – Le schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, tel qu'il est annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre et Monsieur le Directeur Général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Département.

Fait à Nevers, le 14 octobre 2003

Le Préfet,

Patrick PIERRARD

Le Président du Conseil Général
de la Nièvre,
Marcel CHARMANT

Le Schéma Départemental, annexe du présent arrêté, est consultable auprès des services suivants : :

- Direction Départementale de l'Équipement
Service de l'Habitat et de la Construction
Cellule Politique Sociale de l'Habitat
- Conseil Général de la Nièvre
Direction de la Solidarité Départementale